

d'Afrique du Sud et à surveiller de près la situation, pour ensuite faire rapport sur le rythme et l'orientation des changements. Ce groupe est censé soumettre son rapport à un comité constitué de sept chefs d'État du Commonwealth, dont fait partie le premier ministre du Canada et qui a été chargé d'élaborer la politique future du Commonwealth en la matière.

Le comité est tout à fait en faveur de cette démarche, mais il tient néanmoins à exprimer quelques réserves. Nous espérons que le groupe des sages sera vraiment en mesure de favoriser le dialogue en Afrique du Sud. Si cela s'avérait impossible, il pourrait néanmoins tenter de créer un consensus au sujet des mesures à prendre dans l'avenir. Il faut admettre que de gros obstacles, en particulier la résistance de la Grande-Bretagne, rendent difficile une action vigoureuse et concertée du Commonwealth. Il est donc important que le gouvernement du Canada prépare soigneusement ses propres plans en cas d'échec et joue un rôle de chef de file au sein du Commonwealth.

Si le groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'*Accord du Commonwealth* d'octobre 1985. On y trouve notamment : a) l'interdiction des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud; b) l'interdiction des nouveaux investissements ou des réinvestissements des bénéfices gagnés en Afrique du Sud; c) l'interdiction de l'importation de produits agricoles provenant d'Afrique du Sud; d) la résiliation des conventions de double imposition conclues avec l'Afrique du Sud; e) la cessation de toute aide publique aux investissements en Afrique du Sud et aux échanges avec ce pays; f) l'interdiction de tous les approvisionnements publics en Afrique du Sud; g) l'interdiction des contrats gouvernementaux avec des sociétés contrôlées par des intérêts sud-africains; h) l'interdiction de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. Le Canada a pris trois des mesures susmentionnées.

Comme le groupe des sages a fait savoir — comme on le craignait — que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables.

Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens.

Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'*Accord du Commonwealth*, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA.

Outre la situation en Afrique du Sud, le comité s'inquiète vivement du sort des pays noirs voisins de l'Afrique du Sud. Le Canada doit continuer de leur accorder une